

## **Intervention de Danièle Layrisse sur l'action sociale de la commune**

**Lors du Conseil Municipal du 16/12/11**

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Nous vivons une crise financière de grande ampleur, jamais connue depuis près d'un siècle.

Dans ce contexte très difficile pour beaucoup de nos concitoyens, la solidarité doit jouer à plein, et en particulier auprès des saints médardais, nos administrés : cette crise est économique et sociale et de surcroît elle dure.

Plus que jamais les collectivités locales de proximité que sont les communes ont l'obligation humaine d'être à l'écoute des personnes les plus fragilisées d'entre nous : personnes en difficultés matérielles mais aussi détresse morale, solitude...

Devant cette situation, notre groupe souhaite prendre pleinement sa place dans le débat sur l'action sociale de la commune. Nous espérons que cela ouvrira un vrai débat de fond et que nous éviterons des réponses teintées d'ostracisme.

Vous n'avez pas, M le Maire, le monopole du domaine social, et votre opposition que vous aimez dépeindre comme maléfique partage les difficultés et les préoccupations des saint médardais.

C'est pourquoi nous parlerons de l'action sociale de proximité La politique en matière d'action sociale d'une ville, passe ENTRE AUTRES par le Centre Communal d'action sociale : CCAS.

En France un Centre communal d'action sociale est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- l'animation des activités sociales.

Remarque :A Saint-Médard-en-Jalles, le CCAS accueille et accompagne principalement les adultes isolés (sans enfant) et les personnes âgées,. Il gère également deux établissements médico-sociaux que sont la résidence Flora Tristan et la résidence Simone de Beauvoir.

Au vu de l'importance du travail réalisé, et de l'implication du personnel, auquel nous voulons rendre hommage, on ne peut que souhaiter que son action s'améliore, se développe Pour cela, tout le monde sait que le nerf de la guerre passe par les finances. Le CCAS fonctionne en grande partie grâce à la contribution de la commune. A cet égard

l'augmentation que vous proposez lors du budget : + 9,7% nous semble modeste (montant de la subvention : 967172€).

Le budget général de la commune est lui en augmentation de 12% : on pouvait donc espérer une augmentation, au minimum de même ampleur pour les dépenses sociales de proximité (CCAS).

Les moyens financiers supplémentaires devront être utilisés avec pertinence et dans ce domaine les évolutions sont nombreuses : à titre d'exemple, quelques pistes de réflexion :

- Renforcer l'accompagnement dans tous les domaines pour aider à l'autonomie aussi bien sur le plan psychologique que financier..
- Offrir une fête à nos aînés sans participation financière (13 € cette année), diminuer le.
- Développer l'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées qui souhaitent rester chez elles afin que ce soit dans les meilleures conditions possibles, matérielles et morales (rompre la solitude)
- Être capable de suppléer le Conseil Général (dont M le Maire vous êtes un des élus) dans son incapacité à soutenir le budget de l'établissement Simone de Beauvoir, surtout en matière de personnel où les besoins sont évidents
- Être en capacité, le cas échéant, de suppléer la disparation d'aides extérieures (comme celles de l'Europe) , aides de proximité pour nos concitoyens...
- être en capacité de répondre à des demandes supplémentaires à cause de la crise économique : anticiper

En matière d'action sociale de proximité nous pouvons aussi nous préoccuper des personnes handicapées et en particulier de l'accessibilité :

- une commission accessibilité a été créée : son travail met en évidence les réels besoins entre autres en matière d'accessibilité aux lieux publics pour les personnes handicapées (quel que soit leur handicap). Mais les moyens semblent bien faibles pour y répondre.
- A part un ascenseur qui devrait enfin voir le jour à l'hôtel de ville, les réalisations sont bien maigres. La journée accessibilité pour tous a été inaugurée cette année : il faut continuer à faire que le regard de chacun évolue pour bien vivre tous ensemble

En résumé il faut faire de l'attention aux personnes handicapées une réelle priorité et la traduire par des réalisations concrètes : par exemple en matière de signalétique entre autres au très important complexe du carré des Jalles avec la médiathèque, le cinéma, la salle de spectacles. Une politique plus volontariste est indispensable

Votre « opposition maléfique » soutient une action sociale de proximité, en particulier en ces moments difficiles, où l'écoute, la solidarité et le partage sont plus que jamais nécessaires .On peut regretter que la commune, n'adapte pas suffisamment son budget social de proximité, à ces temps de crise.

Je vous remercie.